

Compte-rendu du Conseil Municipal du 25 avril 2018

L'an deux mil dix-huit le **25 avril** à vingt heures, le Conseil Municipal, légalement convoqué le 17 avril 2018, s'est réuni à la mairie, en séance publique, sous la présidence de Monsieur Eric ROBIN, Maire.

Étaient présents : ROBIN Eric, GORE-CHAPEL Isabelle, HESRY Michel, LE TOUX Odette, BESNARD Nicolas, RIGOLLE Delphine, LE GALL Pascal, PORTIER Léone, LEMAIRE Alain, CHEVALIER Hubert, COLLETTE Abel, SEULIN Marie-Pierre, FAISNEL Valérie, CLUZEAU Noële, COMMUNIER Aurélien, HAMON Serge, DAUNAY Dominique, LE PARC Marie-Hélène, AIGNEL-JAMET Tatiana.

Absents excusés : BAZIN Pascal (pouvoir à Michel Hesry), RONXIN-CLAVEREAU Jeannine (pouvoir à Noële Cluzeau), ROSSIGNOL Marie-Louise (pouvoir à Eric Robin), Georges Chartier (pouvoir à Dominique Daunay)

Secrétaire de séance : Isabelle GORE-CHAPEL

Mme Isabelle Goré-Chapel, 1^{ère} adjointe procède à l'appel des membres.

Mr Robin, Maire, soumet à l'approbation le compte rendu du conseil municipal du 25 mars qui est approuvé à l'unanimité.

Mr Robin annonce l'ordre du jour du Conseil.

1. LOUDEAC COMMUNAUTE BRETAGNE CENTRE

Rapporteur : Eric Robin, Maire

Avancée du projet de Pôle Culinaire : Mr Robin rappelle qu'une réunion du pôle de proximité a eu lieu sur ce sujet le 17 avril, la convention constitutive du GIP sera soumise au conseil municipal en mai. De plus, une charte sera proposée, définissant les objectifs de la démarche, les enjeux du projet (circuits courts, qualité alimentaire, sensibilisation des usagers, etc.). Au titre du GIP, Mr Robin demande l'autorisation du conseil de solliciter une subvention au titre du Fonds de Soutien à l'investissement Local (FSIL) au nom de la commune de Merdrignac qui, tant que le GIP n'est pas constitué, est porteuse du projet. A l'unanimité l'assemblée autorise le maire à solliciter des fonds auprès du FSIL.

Entente intercommunale :

Mr le Maire rappelle que depuis le 1^{er} janvier 2017 la majorité des compétences communautaires ont été reprises par la nouvelle intercommunalité Loudéac Communauté Bretagne Centre. Toutefois, la définition de l'intérêt communautaire des compétences optionnelles et facultatives validée le 19 décembre dernier par le Conseil Communautaire de LCBC, a acté le retour au 1^{er} janvier 2018 de certaines compétences à l'échelon communal.

Afin de garantir la pérennité d'actions ou de services soutenus jusqu'à présent par l'ex-CCHM de par leur intérêt et rayonnement communautaires, il est proposé de constituer une entente intercommunale à l'échelle du pôle de proximité Hardouinçais Mené, pour laquelle la Commune de Merdrignac serait la collectivité gestionnaire de cette dernière.

Après lecture des différents articles de cette convention constitutive, le Conseil est invité à approuver cette dernière et à élire 3 représentants. Appelé à se prononcer, le Conseil approuve la création de l'entente et décide d'y adhérer, donne pouvoir au Maire pour signer la convention constitutive, et décide de désigner Mr Robin, Mme Rigollé et Mr Daunay en qualité de représentants de la commune de Merdrignac à l'entente. L'assemblée donne son accord pour inscrire les crédits nécessaires et verser les participations aux associations concernées.

Plateforme locale de l'habitat :

Mr Robin informe le conseil municipal que Mr Yohan Le Flohic a été recruté à LCBC sur le poste de technicien. Cette plateforme est destinée aux particuliers comme aux professionnels. Un guichet unique (02 96 66 09 07) informe les particuliers (rénovation énergétique, logement social, construction, offre foncière, éco-réhabilitation, etc.) mais aussi accompagnement et définition du projet (parcours de travaux adapté, travaux simples et prioritaires ou rénovation globale, aide à la consultation des entreprises...), accompagnement et suivi de toutes les étapes du projet. Cette plateforme habitat est également destinée aux particuliers, en lien avec la Chambres de Métiers : mobiliser les artisans de la filière du bâtiment, les accompagner sur la lisibilité de leur offre et leur montée en compétence, etc.

Mr Robin ajoute qu'un recensement va être fait des logements vacants, avec l'aide des conseillers municipaux. Un premier listing va être demandé au service des ordures ménagères de LCBC (listing des logements vacants) et sera étoffé par le recensement quartier par quartier des élus.

Concernant la Communauté de Communes, Mr Collette demande où en est le travail de certaines commissions, notamment celle sur les énergies renouvelables qui ne s'est toujours pas réunie.

3. COMMISSION DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE ET TOURISTIQUE, ET ATTRACTIVITE RESIDENTIELLE.

Rapporteur : Isabelle Goré-Chapel, Adjointe

FISAC : Fonds d'Investissement au Services, Artisanat et Commerce

Mme Goré-Chapel rappelle que le Fisac est un programme d'Etat qui implique des actions tripartites : Collectivités d'une part (ici la Commune et LCBC), commerçant/Artisan/UC d'autre part et enfin l'Etat. Le dossier avait été initié par la CCHM.

L'idée novatrice sur laquelle le comité de pilotage travaille depuis janvier est le concept de galerie marchande à ciel ouvert. L'idée est de reprendre des codes connus des galeries marchandes pour redonner une cohérence, une identité et un coup de projecteur sur la commune. Le concept de galerie marchande se décline de la manière suivante :

- Définition du **périmètre** du centre-bourg pour une signalétique sous forme de plan
- **Une identité commune** : proposition de travailler sur les façades, sur les enseignes.
- **Signalétique** : totems d'entrée de centre-bourg indiquant la localisation des commerces et services
- Principe de la **boutique à l'essai**
- Création d'une **marque locale, d'un logo et d'une identité visuelle** avec les commerçants

De plus un travail a été mené auprès des collégiens, 60 élèves de 4^{ème} des deux collèges ont été rencontrés pour leur expliquer notre projet et leur proposer de choisir du mobilier urbain. Leur choix s'est porté sur des bancs connectés (qui permettent de recharger des smartphones), en matériaux naturels. Ces rencontres ont apporté beaucoup d'éléments constructifs dans la réflexion des élus sur ce sujet.

Le chiffrage de ce projet est en cours de finalisation et sera présenté au prochain conseil municipal.

Fidélisation des clients : projet MyLoope

La société MyLoope a été présentée à l'Union des Commerçants le jeudi 12 avril dernier. Une vingtaine de personnes étaient présentes pour assister à la présentation d'un programme de carte de fidélité unique pour l'ensemble des commerçants qui souhaitent y adhérer.

Chaque commerçant reste libre des modalités de fidélisation, réduction, etc. Toutefois le « fichier client » peut être partagé sur l'ensemble des participants au dispositif. Cela a déjà été mis en place sur le secteur de Plessala. Ce sont aux commerçants de décider s'ils y adhèrent ou non.

Un remerciement est adressé à Mme HUBY Charlène pour le travail effectuée dans le suivi de ces dossiers.

Lotissement des Ajoncs d'Or

Les travaux ont commencé et suivent le calendrier prévu. Les riverains ont été réunis lors d'une rencontre et ont semblé satisfaits du déroulement des travaux. Mme Goré-Chapel soumet un devis de la société ATEC pour 2682€TTC pour la rénovation du réseau eaux usées dans cette rue qui est approuvé par l'assemblée.

Assainissement :

La commission assainissement s'est réunie le samedi 20 avril et a établi le programme de travaux pour les trois prochaines années, en définissant des secteurs d'intervention par priorité. L'ensemble du périmètre assainissement est concerné par ces travaux. Mme Goré Chapel est interrogé sur l'investissement de plus de 500 000€ sur ce domaine sachant que la compétence assainissement sera prochainement (en 2020 ou 2026) transférée à la communauté de communes. Mr Robin rappelle que lors des transferts de charges, si le réseau et la station ne sont pas conformes et en bon état, les compensations financières sont lourdes. Mme Goré-Chapel rappelle également que ces interventions pourraient permettre d'alléger de 10 à 15% les affluents dans la station et donc de maintenir une installation avec un niveau de charge correct. A l'unanimité l'assemblée valide le programme de travaux proposé par la commission.

Exposition de Christian Daché

Mme Goré-Chapel explique que les services espaces verts ont travaillé sur le principe d'une exposition en plein air de reproductions d'œuvres du peintre Daché Christian. C'est un peintre naturaliste et animalier, qui habite Langourla, et qui a déjà exposé au sein de la galerie d'Art. Ces œuvres orneront des entrées de ville, des monuments, des massifs et des vitrines de certains commerces vides. Le principe est d'animer la commune et attirant le regard différemment. Mr Hamon salue cette initiative avec cet artiste généreux, talentueux et passionné qui est maintenant connu au niveau international pour la qualité de ses œuvres.

4. COMMISSION EQUIPEMENTS SPORTIFS, SPORTS, VIE ASSOCIATIVE ET JEUNESSE

Rapporteur : Eric Robin, Maire

Aménagement du Stade

Mr Robin explique qu'une réunion le 9 avril a présenté l'avancée du projet et des esquisses aux utilisateurs et élus de la commission des sports.

Le projet prévoit pour le football un terrain d'honneur en 105x68 enherbé, un terrain annexe enherbé et un demi-terrain synthétique homologué pour les U8 et U11 (la dimension U13 étant complexe à faire passer). Leur demande de local de rangement a été refusée car pas indispensable.

L'athlétisme avait demandé la faisabilité d'une piste de 400m (le projet la prévoit), et un regroupement des ateliers de lancer et de saut pour une meilleure surveillance, ce qui était le cas avec ce projet. Pour homologuer la piste au niveau départemental cela implique des rayons de courbure et un nivellement du terrain spécifique.

Cela a déclenché un mécontentement de quelques représentants du de l'athlétisme qui ont le sentiment d'être défavorisé par rapport au foot, qui reprochent que le projet proposé n'est pas fonctionnel et qu'une absence d'homologation serait dommageable pour un club qui souhaite accueillir des compétitions et qui a de bons résultats par ailleurs.

Des lors, Mr Robin rappelle trois points essentiels :

1. Il y a un budget à respecter, sur lequel repose l'équilibre des finances de la commune. Il se tiendra à ce budget et ne mettra pas cet équilibre en péril. Il rappelle par ailleurs que toutes les autres communes citées en exemple ont des structures portées par l'intercommunalité, ce qui n'est pas le cas ici (Combourg, Lamballe, Montfort, etc.) et qu'il n'a jamais été question que le projet présenté le 09/04 soit la dernière esquisse, et que rien n'est imposé et décidé d'avance.
2. Concernant les desideratas de chaque club, la maîtrise d'œuvre va retravailler le projet pour essayer de répondre à un maximum de demandes, notamment l'homologation de la piste de 400 m mais il va être indispensable que chaque club fasse des compromis pour que les équipements entrent dans l'espace dédié et ce, toujours dans l'enveloppe budgétaire prévue.
3. Il convoquera les deux clubs ensemble pour aboutir à des compromis corrects pour chaque pratique sportive et souligne que ce projet est aussi et surtout destiné à la pratique sportive scolaire (présence de 2 collèges et un lycée). Il rappelle que plusieurs réunions ont eu lieu, une journée de visite d'équipement a été organisée, de nombreux échanges se poursuivent sur ce sujet en pleine concertation et que les objectifs principaux du programme sont bien la sécurisation du site et l'optimisation de la pratique sportive

Mr Robin comprend que ces discussions sont menées par des passionnés du sport mais il souhaite que cela reste raisonné et raisonnable. Mr le Maire donne lecture d'un courrier écrit par quelques athlètes de l'AS22 à destination des élus du conseil Municipal. Il pense avoir répondu à ces demandes en ayant participé au bureau de l'AS22 qui doit faire le relais de l'information.

Solutions de repli pendant les travaux :

Mr Besnard explique qu'il a rencontré les communes de Saint Jacut, Ménéac et St Vran et attend de finaliser les modalités de mises à disposition. Mr Besnard rappelle au CSM Foot que le terrain du plateau de Per Jakez Helias est disponible. Enfin une rencontre technique a eu lieu sur le plateau d'athlétisme de Per Jakez Helias pour l'AS22.

5. COMMISSION QUALITE DE VIE EN CAMPAGNE, AFFAIRES RURALES ET DEVELOPPEMENT DURABLE

Rapporteur Michel Hesry

Pont bascule :

Mr Robin rappelle que le pont bascule municipal est en panne et que le devis d'intervention sans garantie de réparation s'élève à 10 000€. Après une rencontre avec l'entreprise Triskalia qui possède un pont bascule juste à côté, dans la zone artisanale, il a été proposé de mettre en place une convention de mise à disposition avec les modalités suivantes : investissement financé par la commune (environ 6 900€), prise en charge par la commune de toute réparation éventuelle sur l'appareil, Triskalia assure l'entretien courant du pont bascule sans aucune facturation à la commune, Triskalia garde la possibilité d'utiliser l'appareil avec des badges pour ses clients, La commune pourra fournir à ses clients les badges qui leur seront attribués et le pont bascule demeurera accessible 7 jours sur 7.

Après en avoir délibéré, l'assemblée approuve la mise en place de cette convention.

Il est suggéré que l'esplanade du pont bascule soit de fait repensée pour améliorer cet espace, le bloc sanitaire et les espaces verts autour.

Vente de bois : Mr Hesry explique que la société qui achète le bois a demandé le nom du référent bois pour valider l'acte d'achat. A l'unanimité Michel Hesry est désigné référent.

Programme PATA (Point A Temps Automatique)

Mr Hesry informe que l'appel d'offre communautaire pour le PATA a été emporté par la société Eurovia. Le référent en campagne sera M Hesry et en ville Mr Chevalier. Chaque année ce sont environ 12 tonnes d'enrobé à froid utilisé pour réparer de la voirie.

Vente de parcelle :

Dans le cadre d'une transaction, l'acheteur souhaite que le nom de sa compagne figure sur l'acte de vente. Il est nécessaire de délibérer avec les deux noms pour que le dossier puisse être traité par l'étude notariale. A l'unanimité l'assemblée approuve la vente à Mr Chevalier et Mme Eon.

Ordures Ménagères :

Mr Hesry informe qu'il a fait un tour des points de collecte avec le service OM de la communauté de communes. Des conteneurs vont être déplacés (Ville Oreal, Le Hélé, St Doha). D'autres conteneurs vont être ajoutés. Il regrette que des points de collecte sont utilisés par certains comme des déchetteries. Mme Le Parc cite le point de collecte des Petites Forges et demande comment agir contre les personnes inciviles. Il est rappelé que le dépôt d'ordures sauvages ou aux pieds de conteneurs, au moyen d'un véhicule est passible de 1500€ d'amende.

6. INFORMATIONS ET QUESTIONS DIVERSES

Vacation funéraire :

Mme Ducher rappelle que, historiquement à Merdrignac, la vacation funéraire n'était pas versée à l'agent de police, car les adjoints étaient sollicités pour surveiller ces opérations funéraires. Or c'est une opération qui revient au personnel de police municipale dès lors que la commune en a dans ses effectifs. L'article L2213-14 du Code Général des Collectivités Territoriales précise que afin d'assurer l'exécution des mesures de police prescrites par les lois et règlements, les opérations de fermeture et de scellement du cercueil lorsqu'il y a crémation s'effectuent sous la responsabilité du maire, en présence du garde champêtre ou d'un agent de police municipale délégué par le maire. A ce titre il est nécessaire d'instaurer la vacation funéraire, qui sera facturée par l'entreprise de pompes funèbres à la famille du défunt, et reversée à la commune par la suite. Cette vacation se situe entre 20 et 25€ selon le choix de la collectivité et est reversée à l'agent de police.

A l'unanimité l'assemblée vote le montant de cette vacation à 20€.

Matinée Citoyenne :

Mme Rigollé informe qu'une vingtaine de personnes étaient présentes, avec des agents municipaux et des élus. L'intervention s'est déroulée au cimetière et rue du Gué Plat, dans une bonne ambiance et bonne humeur. Le café d'accueil et l'apéritif de fin de matinée ont été appréciés. Une autre session sera organisée à l'automne avant la Toussaint, en espérant que les participants seront aussi, voire plus, nombreux.

Fête médiévale :

Mme Rigollé rappelle que le 22 avril avait lieu la fête médiévale organisée par trois étudiants en BTS du lycée. Plus de 900 participants à la journée dont 750 entrées payantes. De belles prestations des compagnies présentes, des participants ravis... cette journée a été une vraie réussite.

Mr Robin souhaite que les élus réfléchissent à un moyen de soutenir ces groupes d'étudiants qui participent à l'animation de la commune (fête des plantes en avril, fête médiévale, défilé de voitures anciennes en juin...). Il remercie les organisateurs de ces évènements et les élus présents qui les soutiennent et les aident sur ces journées.

Autorisation de vente d'HLM :

Mr Robin revient sur la délibération prise le mois dernier concernant la vente d' de logements aux HLM de la Rance. Il s'agit en fait pour les HLM de vendre l'ensemble du programme de logement en espérant en vendre deux par an, au tarif de 40 000€ le T3 et 50 000€ le T4. Après en avoir délibéré l'assemblée approuve cette autorisation de mise en vente.

Rond-point Albert Vétil

Mr Robin a rencontré les filles d'Albert Vétil qui ont accepté la dénomination du rondpoint devant le Calvaire « Rond-point Albert Vétil ». Cette inauguration aura lieu le samedi 4 aout à 11h.

Conseil Communautaire des jeunes

Mme Rigollé informe que des élections vont avoir lieu dans les classes de CE2-CM1-CM2 pour élire des représentants au conseil communautaire des jeunes, le 16 juin prochain. Un courrier d'information et une carte d'électeur ont été distribués aux élèves.

Mr Chevalier informe l'assemblée que 3 radars pédagogiques ont été livrés aux services techniques et seront prochainement installés sur la commune. Ainsi quatre radars seront en faction sur la commune.

Mr Hamon informe que l'ODCM a renouvelé son Conseil d'Administration ainsi que le Bureau, le Bureau restant inchangé.

Mme Le Toux informe que les travaux de rénovation des logements communaux sont presque terminés, et félicite les agents pour la qualité de leur travail.

L'ordre du jour étant terminé, la séance est close à 22 h 45.